



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires et de la mer**

Service de l'Environnement
Unité Police de l'Eau et des Milieux Aquatiques

Arras, 17 MARS 2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX DE LA SENSÉE**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 et suivants et R.212-26 et suivants ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de Monsieur Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 janvier 2003 définissant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée et en confiant le suivi de la procédure au Préfet du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Artois-Picardie 2016-2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 portant renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-10-19 du 24 août 2020 portant délégation de signature à M. Alain CASTANIER, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la création de l'Office Français de la Biodiversité au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu les délibérations reçues suite aux élections municipales ;

Considérant que suite à la désignation des représentants des collectivités et de leurs groupements, il est nécessaire de mettre à jour la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais,

Arrête

Article 1^{er} : La Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée est modifiée comme suit :

Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais

M. Bernard DEREU remplacé par Mme Patricia COPIN

M. Jean-Claude PLU remplacé par M. Jean-Pierre PLU

M. Michel BLONDEL remplacé par M. Jean-Paul PONT

M. Jean-Pierre LEGER remplacé par Mme Marie-Christine GUENOT

M. Philippe GORGUET remplacé par M. Philippe DUBUS

M. Pascal DEFONTE remplacé par M. Freddy FOURNIER

M. Jean-Claude LEVIS

M. Ernest AUCHART remplacé par M. Jean-François LEMAIRE

Membres nommés par l'Association des Maires du Nord

M. André LEPRETRE

M. Christian DORDAIN remplacé par Mme Nicole DESCAMPS

M. Michel PRETTRE

M. Bruno VANDEVILLE remplacé par M. Christian DORDAIN

M. Gilles POULAIN remplacé par M. Alain DUPONT

M. Alain WALLART remplacé par M. Jean-Michel DENHEZ

M. Henri GAMEZ remplacé par M. Raynald MASSELOT

Syndicat Mixte Escaut et affluents :

M. Marc DERASSE remplacé par M. Jean Noël ROCHE

Communauté Urbaine d'Arras :

M. Thierry SPAS remplacé par M. Arnold NORMAND

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois :

Mme Murielle ROUSSEL remplacée par M. Ernest AUChart

Communauté de Communes du Sud-Artois :

M. Jean-Paul BOUSSEMARD remplacé par Mme Sylvie MANNECHEZ

Communauté d'Agglomération de Cambrai :

M. Philippe LOYEZ remplacé par M. Guy COQUELLE

Communauté de Communes Osartis-Marquion :

M. Christian THIEVET remplacé par M. Laurent TURPIN

Communauté d'Agglomération du Douaisis

M. Jean-Paul FONTAINE

Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

Mme Annie AVE-DELATTRE

Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

M. Jean SAVARY

La composition consolidée de la CLE est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le mandat des membres désignés suite aux élections municipales, court jusqu'au 26 septembre 2024 terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018.

Les représentants cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs des Préfectures du Pas-de-Calais et du Nord, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Pas-de-Calais et du Nord et mis en ligne sur le site internet : www.gesteau.eaufrance.fr.

Le préfet,

Le Préfet du Pas-de-Calais


Louis LE FRANC

Annexe : Composition de la CLE du SAGE de la Sensée

La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Sensée, en vigueur, est reprise en intégralité ci-dessous, avec les modifications apparaissant en italique.

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (29 membres) :

Conseil Régional Hauts de France
M. Frédéric NIHOUS
Conseil Départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY
Mme Évelyne DROMART
Conseil Départemental du Nord
Mme Sylvie LABADENS
M. Charles BEAUCHAMP
Membres nommés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais
<i>M. Jean-François LEMAIRE, Maire de PALLUEL</i>
<i>Mme Patricia COPIN, Maire de ACHIET-LE-GRAND</i>
<i>M. Jean-Pierre PLU, Maire de BOIRY-STE-RICTRUDE</i>
<i>Mme Marie-Christine GUENOT, Maire de OISY-LE-VERGER</i>
<i>M. Jean-Paul PONT, Maire de TORTEQUESNE</i>
<i>M. Philippe DUBUS, Maire de HAUCOURT</i>
<i>M. Jean-Claude LEVIS, Maire de NEUVILLE-VITASSE</i>
<i>M. Freddy FOURNIER, Maire de VAULX-LE-VRAUCOURT</i>
Membres nommés par l'Association des Maires du Nord
<i>M. André LEPRETRE, Maire de WAVRECHAIN SOUS FAULX</i>
<i>M. Christian DORDAIN, Maire de BUGNICOURT</i>
<i>M. Michel PRETTRE, Maire d'AUBENCHEUL AU BAC</i>
<i>Mme Nicole DESCAMPS, Maire de LECLUSE</i>
<i>M. Alain DUPONT, Maire de BRUNEMONT</i>
<i>Raynald MASSELOT, Adjoint au Maire de FRESSIES</i>

<i>Jean-Michel DENHEZ, Maire de LIEU SAINT AMAND</i>
Syndicat Mixte Escaut et affluents
<i>M. Jean Noël ROCHE, CM de VITRY EN ARTOIS</i>
Communauté Urbaine d'Arras
<i>M. Arnold NORMAND, Maire de ROEUX</i>
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
<i>M. Ernest AUCHART, Maire d'HANNESCAMPS</i>
Communauté de Communes du Sud-Artois
<i>Mme Sylvie MANNECHEZ, Maire de NOREUIL</i>
Communauté d'Agglomération de Cambrai
<i>M. Guy COQUELLE, Maire de PROVILLE</i>
Communauté de Communes Osartis-Marquion
<i>M. Laurent TURPIN, Maire de SAUDEMONT</i>
Communauté d'Agglomération du Douaisis
<i>M. Jean-Paul FONTAINE, Vice-Président EAU</i>
Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
<i>M. Jean SAVARY, Maire de MONCHECOURT</i>
Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
<i>Mme Annie AVE, Maire de WASNES AU BAC</i>

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres) :

Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété privée rurale du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
Monsieur le Président du Syndicat de l'Hôtellerie de Plein Air du Nord, ou son représentant ;
Monsieur le Président de Nord-Pas-de-Calais Tourisme, ou son représentant ;
Monsieur le Président du Comité départemental du Pas-de-Calais de Canoë-Kayak, ou son représentant ;
Monsieur le Président de SIDEN-SIAN (Noréade), ou son représentant ;

Monsieur le Président du Syndicat des Pisciculteurs salmoniculteurs du Nord, ou son représentant ;

Monsieur le Président de UFC Que choisir Nord Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Monsieur le Président du Comité MNLE Nord Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Deux représentants de Monsieur le Président de la Chambre Intercommunale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais ;

Deux représentants de Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts de France ;

Monsieur le Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant ;

Monsieur le Président de la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, ou son représentant ;

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Nord, ou son représentant ;

Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'État (11 membres) :

Monsieur le Préfet Coordonnateur du Bassin Artois-Picardie, Préfet du Nord, ou son représentant ;

Monsieur le Préfet responsable de la procédure d'élaboration du SAGE de la Sensée, Préfet du Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France, ou son représentant ;

Monsieur le Directeur des Voies Navigables de France du Nord-Pas-de-Calais, ou son représentant ;

Monsieur le Chef de Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Pas-de-Calais ou son représentant ;

Monsieur le Chef de Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Nord ou son représentant ;

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services Départementaux de l'Éducation nationale du Nord, ou son représentant.